

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marika Kiriakodis

<https://www.cadre21.org/membres/9b0b928d9102447ba076dd6d>

Date d'obtention : 2023-12-04 14:25:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode unifiant les interventions.

Méthode éducative pour les élèves.

Méthode évitant des démêlés avec la justice.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Plus confiante, sentiment de faire la bonne chose. Moins besoin de me référer à mes collègues professionnels.

Bonnes étapes d'interventions.

Bien dirigé les élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas consulter les contenus.

À bien supporter les victimes, bien les diriger.

À bien éduquer les deux parties.